

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 240/2024

A L'ETABLISSEMENT JRJ CORPORATION.

Après avoir reçu le contrat du marché N° 08/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2024, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique « EPST », pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions deux cent quarante-un mille cinq cent quatre-vingt-cinq, quarante-neuf centimes (USD 2 241 585,49) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quinze mille six cent nonante et un, dix centimes (USD 15 691,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/11/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Clément MUYEMBE MBAYI
Directeur Général